

Concours de la photo de couverture de l'annuaire 2015 du Club de la Presse Nord – Pas de Calais



Règlement

1. Le concours est destiné à sélectionner une photographie en vue de réaliser la couverture de l'annuaire du Club de la presse Nord – Pas de Calais ; il paraîtra en début d'année 2015 sous le titre « Annuaire 2015».
2. Le concours est ouvert aux photographes, professionnels et amateurs, exerçant dans la région.
3. Pour participer, les candidats doivent envoyer ou déposer leur(s) document(s) au Club de la presse avant le 10 décembre 2014 à 18h00. Le nombre de documents est limité à cinq.
4. Le sujet doit porter sur un **événement régional de l'année 2014** ou doit montrer un **aspect original du Nord – Pas de Calais**.
5. Les documents peuvent être présentés sur support papier, numérique ou sur ektachrome. La prise de vue doit cependant tenir compte du format de l'annuaire : 120 mm x 210 mm. **Le format est vertical.**
6. Le jury, nommé par le conseil d'administration du Club, délibérera en toute indépendance. Aucun recours ne pourra remettre son choix en cause. Il se donne le droit d'annuler le concours, s'il juge que les conditions nécessaires à son organisation ne sont pas réalisées.
7. Le lauréat s'engage à laisser le Club de la presse publier le document libre de droits en couverture de l'annuaire et sur les outils de présentation ou de communication de ce dernier. Ces outils peuvent être La Lettre du Club, le site internet du Club, les plaquettes et affiches éditées par le Club.
8. Les documents originaux, autres que numériques, seront restitués à leurs auteurs, s'ils le souhaitent.
9. **Le prix**, d'un montant de **460 euros**, sera remis au lauréat sous forme de chèque bancaire, lors de la soirée de présentation officielle de l'Annuaire 2014, en début d'année.
10. La participation au concours suppose l'acceptation de ce règlement.

Fait à Lille, le 10 octobre 2014